



24-09-240 - Arrêté Municipal Temporaire

Réglementant le stationnement et la circulation –la Rouillere, Villeneuve en Retz

Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par la société [LUCITEA ATLANTIQUE, 02 rue du clos Bessere, 44480 DONGES](#)

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation la Rouillere commune de Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de de pose d'un coffret et raccordement en ras et dépose d'un poteau béton tranchées à compter du 09/10//2024

ARRETE

- ARTICLE 1** La Rouillere, commune Villeneuve en Retz, à compter 09/10/2024 et ce jusqu'à la fin des travaux La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :
- La circulation sera autorisée mais la vitesse sera réduite à 30 km/h
 - Le stationnement sera **INTERDIT** au droit du chantier,
 - En cas de dégradation la remise en état sera à la charge de l'entreprise.
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz
Le pétitionnaire
Les Services Techniques
La Police Municipale

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 23/09/2024

Le Maire
Jean-Bernard FERRER

